

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 04/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 8 avril à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs
ASSIE Allan, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS
Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier**PROCURATIONS** : Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à
Monsieur VIDAL Claude**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUIRAUD Delphine,
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**SEANCE N° 4****DELIBERATION N° 6****BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2023****VOTE DU BUDGET**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie MASSON, adjointe au Maire, pour présenter le budget
annexe de l'eau de l'exercice 2023.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 240 272.00€.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 239 185.40 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ARRÊTER** le budget primitif de l'eau de l'exercice 2023.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le

- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 13 AVR. 2023

13 AVR. 2023

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la
présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :*
<http://www.telerecours.fr>.